



NUMERO 7 - AVRIL 2021

La Lettre aux Familles

**Numéro spécial à
l'attention des parents des
futurs élèves de 6ème**

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera sa rentrée en septembre prochain au Collège Louis Jouvét de Saint-Agrève. Nous vous souhaitons alors la bienvenue au sein de la communauté éducative.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle étape de la scolarité de votre enfant, nous avons créé cette Lettre aux Familles spécialement pour vous. Elle vous présente le fonctionnement du collège Louis Jouvét, ses équipes et ses spécificités. Vous y découvrirez tout ce qui fait la différence d'avec l'école élémentaire et tout ce qu'il faut que vous connaissiez pour bien accompagner votre enfant dans sa scolarité de collégien.

A bientôt !

Le Principal

Sommaire :

- 1) [Les adultes qui s'occuperont de vos enfants](#)
- 2) [La scolarité de votre enfant au collège : que va-t-il apprendre ?](#)
- 3) [Qu'est-ce qui change au collège ?](#)

Qui sont les adultes qui s'occuperont de votre enfant ?

Au collège Louis JOUVET, une quinzaine de professeurs assurent les enseignements de votre enfant ainsi que leur **encadrement pédagogique**. L'**encadrement éducatif** est assuré par une équipe « vie scolaire » de quatre personnes composée d'une Conseillère Principale d'Education et de trois Assistantes d'Education. Une **infirmière scolaire**, une **assistante sociale** et une **psychologue, conseillère en orientation**, apportent également leur aide durant l'année en participant à l'accompagnement des élèves et de leurs familles.

Le Professeur principal

Il ou elle coordonne l'équipe pédagogique de votre enfant et reste votre interlocuteur privilégié pour toute question relative à sa scolarité. Il ou elle suit individuelle chaque élève, prépare le Conseil de classe, anime les heures de vie de classe et vous sollicite en cas de besoin.

La Direction

En qualité de représentant de l'Etat, le Principal dirige, avec le Conseil d'administration, l'établissement : il met en œuvre la politique éducative et pédagogique du collège, s'assure de la sécurité de tous et coordonne le suivi individualisé des élèves. Il est aidé par un Adjoint-gestionnaire chargé des affaires matérielles et financières, notamment la restauration et l'exécution du budget.

La Conseillère Principale d'Education

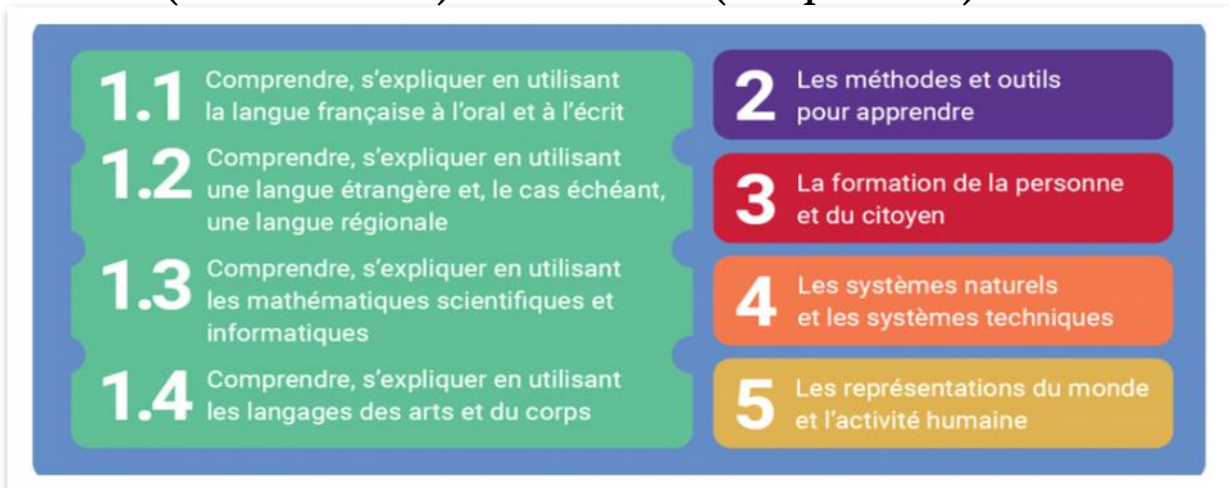
Sandra CHARRETTE organise la vie au collège, aidée par les Assistantes d'Education. Cette équipe veille au **respect des règles** de vie au collège (retards, absences, consignes de sécurité, etc.) et assure le **suivi éducatif** en lien avec les Professeurs principaux, la Direction et les personnels de santé et du social. La Vie scolaire travaille de pair avec les familles à l'éducation des enfants qui sont confiés au collège. Elle contribue également à l'éducation globale de votre enfant en mettant en œuvre, pendant l'année, un ensemble d'**événements à portée éducative** (éducation à la sexualité, préparation à l'ASSR, etc.). Enfin, la C.P.E. organise l'élection des **délégués** de classe et fait vivre le **Conseil de la Vie Collégienne**.

L'équipe des agents

Employés du département, ils assurent l'entretien des locaux et le fonctionnement de la demi-pension.

Qu'apprendra votre enfant au collège ?

Le **SOCLE COMMUN**, [consultable ici](#), contient l'ensemble de ce que votre enfant devra **savoir (connaissances)** et **savoir faire (compétences)** à la fin du collège.



Chaque **DISCIPLINE**, par son programme spécifique, contribue à l'acquisition progressive des connaissances et des compétences contenues dans le Socle Commun. Les **PROGRAMMES** de chaque discipline ne sont pas annuels mais sont élaborés par **CYCLE**. Le programme du cycle 3 (CM1-CM2-6ème) peut être consulté

[ici](#). De l'école primaire (cycle I et II) jusqu'à la dernière année de scolarité obligatoire (cycle IV c'est-à-dire 5ème, 4ème et 3ème), les élèves acquièrent progressivement les compétences et les connaissances de ce socle commun. Les enseignants certifient le niveau atteint dans chaque composante du socle commun à la fin de chaque cycle d'enseignement. Un **LIVRET SCOLAIRE** unique suit votre enfant depuis le CP, et jusqu'à la classe de troisième. Accessible en ligne, il

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS	
	6^e
Français	4 h 30
Mathématiques	4 h 30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h
Langue vivante 1	4 h
Langue vivante 2	-
Sciences de la vie et de la Terre	
Sciences physiques	4 h
Technologie	
Éducation physique et sportive	4 h
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h

rend compte de son avancée et de ses acquis.

LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Parcours Avenir

- comprendre le monde économique et professionnel
- connaître la diversité des métiers et des formations
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- élaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle

Parcours citoyen

Apprendre les valeurs de la République

- enseignement moral et civique
- éducation aux médias et à l'information
- participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Favoriser un égal accès à l'art et à la culture

- rencontre, fréquentation d'œuvres et d'artistes
- pratique individuelle et collective
- connaissances : repères culturels et esprit critique

Parcours éducatif de santé

Expliciter ce qui est offert aux élèves en matière de santé :

- éducation pour des choix éclairés
- prévention sur des problématiques prioritaires
- protection dans l'établissement et l'environnement local

S'ils ne figurent pas en toutes lettres dans l'emploi du temps, et n'ont pas forcément d'heures dédiées ou d'enseignants spécifiques, quatre **PARCOURS ÉDUCATIFS** vont suivre votre enfant tout au long de votre scolarité. Ils guideront les adultes du collège dans l'élaboration d'actions éducatives, en classe et hors la classe, et pourront être choisis par les élèves lors de l'épreuve orale du Brevet. Chaque discipline y contribue. Plus d'information [en cliquant ici](#).

Pour **SUIVRE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT**, (absences, retards, résultats, compétences, emploi du temps de la semaine, planning) et communiquer avec les professeurs, vous utiliserez Pronote directement accessible depuis [notre site web](#). Une appli mobile existe. Nous vous rencontrerons également à plusieurs reprises pour des bilans pédagogiques notamment à la fin de chaque trimestre. A l'issue de ces rencontres, le bulletin trimestriel vous sera remis.



Qu'est-ce qui change au collège ?

► Un professeur par matière

Au collège, il y a quasiment **autant de professeurs que de matières** : un professeur de français, un professeur de mathématiques, un professeur d'histoire-géographie, etc. Il faudra que votre enfant s'adapte aux attentes et exigences de chacun d'entre eux, ce qui ne sera pas forcément évident les premières semaines. En cas de problème, n'hésitez pas à en parler avec le **professeur principal** qui est responsable de la classe.

► Un emploi du temps variable

Contrairement à l'école, où toutes les journées commencent et finissent à la même heure, **l'emploi du temps au collège peut varier dans la semaine** et d'une semaine à l'autre, des cours ayant lieu une semaine sur deux ou en demi-groupe ou pouvant être déplacés. Votre enfant peut ainsi commencer le lundi à 8 heures et le lendemain à 10 heures. Pendant les heures sans cours, il ira en **salle d'étude** ou au **CDI** (centre de documentation et d'information) pour lire, faire son travail personnel ou réviser ses leçons.

Régimes des sorties et entrées

Votre enfant mange à la cantine (il est demi-pensionnaire)	Votre enfant rentre manger chez vous (il est externe)
Vous pouvez choisir le régime surveillé : il doit arriver à 08H05 le matin et repartir à 16H35.	Vous pouvez choisir le régime surveillé : il doit arriver à 08H05, repartir à 12H10, revenir à 13H30 et repartir à 16H35.
Vous pouvez choisir le régime libre : il doit arriver à sa première heure de cours le matin et est autorisé à partir à sa dernière heure de cours de l'après-midi.	Vous pouvez choisir le régime libre : il doit arriver à sa première heure de cours et est autorisé à partir à sa dernière heure de cours, le matin comme l'après-midi.

TRAVAIL PERSONNEL

Au collège, le rythme de travail va s'accélérer progressivement. En 6e, les professeurs répètent les phrases difficiles et dictent leurs cours, certains les écrivant même au tableau. Toutefois, votre enfant devra rapidement s'habituer à prendre des notes par écrit. Bien évidemment, il n'est pas question de tout noter, mais plutôt de comprendre et de retenir l'essentiel du cours. *Autre grand changement par rapport à l'école primaire, le travail personnel demandé en dehors des cours est plus important.* Votre enfant devra apprendre progressivement à s'organiser de manière à pouvoir gérer sereinement et simultanément l'apprentissage des leçons, les exercices, la lecture d'ouvrages, les recherches documentaires (dans les manuels scolaires ou sur Internet), etc. Toutefois, pas de panique, les enseignants du collège Louis Juvet seront là pour l'aider à acquérir les bons réflexes et apprendre à devenir autonome, notamment pendant les heures d'accompagnement personnalisé ou d'aide du travail personnalisé.

► L'accompagnement personnalisé (AP)

Ce qui change vraiment au collège, c'est la méthode parfois employée par les professeurs pour faire cours. Par exemple, l'AP qui n'est pas une nouvelle matière mais des séances de cours dédiées à acquérir plus de méthode dans le travail et à mieux comprendre les cours, peut se dérouler pendant n'importe quelle heure de cours de l'emploi du temps selon les besoins : en cours de français, de mathématiques, d'histoire, etc. Votre enfant est accompagné personnellement par l'enseignant vers un objectif bien identifié : réussir la transition école-collège, améliorer ses compétences et ses connaissances, développer son autonomie, etc. L'AP peut se dérouler en petits groupes ou en co-animation (deux professeurs interviennent simultanément dans la classe entière).

► Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Comme leur nom l'indique, les EPI font appel à plusieurs matières. Ils ont pour objectif de rendre plus concrets les savoirs appris au collège. Il s'agit par exemple de montrer que les connaissances acquises en mathématiques peuvent être réutilisées en sciences physiques, que la maîtrise de la langue française est indispensable pour analyser correctement un document en histoire, etc. Les EPI doivent aboutir à la réalisation d'un projet concret. Votre enfant pourra travailler seul ou avec d'autres camarades. Un exemple d'EPI est à découvrir dans cette [lettre aux familles](#).

► Le programme "Les devoirs faits"

Un temps d'étude dirigée peut être proposé aux collégiens volontaires: ils font leurs devoirs et apprennent les leçons, encadrés par un professeur ou un Assistant d'Éducation. Inscription à la rentrée.



► L'heure de Vie de classe

L'heure de vie de classe est inscrite à l'emploi du temps des élèves de la 6e à la 3e.

Au total, 10 heures de vie de classe sont réparties sur toute l'année scolaire. Ces heures permettent un dialogue régulier entre les élèves de la classe, ainsi qu'entre les élèves et les enseignants ou d'autres membres de l'établissement. Globalement, elles ont pour objectifs d'améliorer la communication dans le collège, de favoriser la réussite des élèves et de lutter contre les toutes formes d'incivilité et de violence. Les élèves peuvent également travailler sur des projets de classe (écrire une charte de vie de la classe par exemple). C'est aussi durant cette heure que le professeur principal prépare et rend compte du conseil de classe.

